



Déclaration 2023

des personnes physiques

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions AFC

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Cette déclaration et ses annexes doivent être remises jusqu'au

31.5.2024

à l'adresse suivante

**Administration fédérale
des contributions
Div. Surveillance Cantons,
Services spécialisés, LMC
Eigerstrasse 65, 3003 Bern
Telefon 058 481 86 97
auslandsbedienstete@estv.admin.ch**

Les instructions concernant la déclaration vous faciliteront la tâche. Vous la trouverez sous: www.estv.admin.ch → Impôt fédéral direct → Services → Directives.

Contribuable(s), resp. son (leur) représentant

Représentant/e autorisé/e par procuration à recevoir la correspondance et les décisions ainsi que les décisions de taxation (bordereaux définitifs)

Nom, adresse, e-mail



Situation personnelle, professionnelle et familiale au 31 décembre 2023 resp. à la fin de l'assujettissement

Contribuable 1

Nom, prénom

Date de naissance

Etat civil

Commune d'origine

Confession

Profession

Employeur

 depuis

Lieu de travail

Tél. professionnel

 privé

E-Mail

Contribuable 2

Nom, prénom

Date de naissance

Etat civil

Commune d'origine

Confession

Profession

Employeur

 depuis

Lieu de travail

Tél. professionnel

 privé

E-Mail

Enfants mineurs ou en formation, à l'entretien desquels vous pourvoyez

à l'exception des enfants, mentionnés sous chiffre 12.2, pour lesquels vous versez des contributions d'entretien

Nom, prénom	Date de naissance	En votre ménage?		Ecole ou employeur (en cas de formation)	En principe jusqu'à	Est-ce que l'autre parent verse des contributions d'entretien?*	
		oui	non			oui	non
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Personnes totalement ou partiellement incapables d'exercer une activité lucrative (à l'exclusion du conjoint et des enfants susmentionnés), à l'entretien desquelles vous pourvoyez à raison d'une contribution annuelle minimum de CHF 6600

Nom, prénom	Année de naissance	En votre ménage?		Adresse	Contribution d'entretien annuelle
		oui	non		
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

* Si vous êtes célibataire, divorcé/e ou séparé/e de votre conjoint.

Revenu en suisse et à l'étranger

du/de la contribuable 1, du/de la contribuable 2 et des enfants mineurs,
sans le revenu du travail des enfants

Revenus 2023
resp. dès la date d'arrivée
resp. jusqu'à la date de
départ/décès

2

				CHF sans centimes
1	Revenus provenant de l'activité dépendante			
1.1	Activité principale	du/de la contribuable 1	certificat de salaire (salaire net)	
		du/de la contribuable 2	certificat de salaire (salaire net)	
1.2	Activité accessoire	du/de la contribuable 1	certificat de salaire (salaire net)	
		du/de la contribuable 2	certificat de salaire (salaire net)	
2	Revenus provenant de l'activité indépendante (commerce, artisanat, profession libérale, agriculture)			
2.1	Activité principale	du/de la contribuable 1	formulaire	
		du/de la contribuable 2	formulaire	
2.2	Activité accessoire	du/de la contribuable 1	formulaire	
		du/de la contribuable 2	formulaire	
3	Revenus provenant des assurances sociales ou d'autres assurances			
3.1	Rentes AVS/AI (à 100 %)	du/de la contribuable 1		
		du/de la contribuable 2		
3.2	Rentes/pensions	du/de la contribuable 1	CHF	%
			CHF	%
		du/de la contribuable 2	CHF	%
			CHF	%
3.3	Indemnités pour perte de gain (si elles ne sont pas comprises dans le certificat de salaire)	du/de la contribuable 1	joindre les attestations	
		du/de la contribuable 2	joindre les attestations	
3.4	Allocations familiales et pour enfants versées directement par la caisse de compensation		joindre les attestations	
4	Rendement des titres et rendement d'avoirs, gains à la loterie et au lotto		état des titres	
5	Autres revenus et bénéfices	Débiteur de la pension Nom/adresse		
5.1	Pensions versées par le conjoint divorcé ou séparé			
5.2	Contributions d'entretien pour enfants mineurs			
5.3	Revenus provenant de successions non partagées, de parts commerciales et de parts à des corporations			
5.4	Autres revenus, désignation précise:			
5.5	Versement de capitaux remplaçant des prestations périodiques pour	années		
6	Total intermédiaire des revenus			

A ne remplir que par les propriétaires d'immeubles

7	Report du chiffre 6	
8	Revenus provenant d'immeubles (Si vous possédez plus d'un immeuble, veuillez remplir la formule 16)	
8.1	Rendement de la maison familiale / propriété par étage:	
	Valeur locative	
	Loyers	
	Rendement brut	
8.2	Moins frais d'entretien et d'exploitation (forfaitaires ou effectifs)	–
8.3	Rendement net	
8.4	Rendement net si vous possédez plusieurs immeubles	formule 16
9	Total des revenus, à reporter à la page 3, chiffre 18	

3

Déductions

Déductions 2023
resp. dès la date d'arrivée
resp. jusqu'à la date de
départ/décès

10	Frais professionnels en cas d'activité lucrative dépendante	formule 9	CHF sans centimes
10.1	du/de la contribuable 1		
10.2	du/de la contribuable 2		
11	Intérêts passifs	état des dettes	
	s'ils ne figurent pas déjà sous chiffre 2	formule 14	
12	Contributions d'entretien et rentes versées		
12.1	Pensions versées au conjoint divorcé ou séparé		
12.2	Contributions d'entretien versées aux enfants mineurs		
12.3	Prestations versées au titre de rente		
13	Cotisations à des formes reconnues de prévoyance individuelle liée (pilier 3a)		
13.1	du/de la contribuable 1	joindre les attestations	
13.2	du/de la contribuable 2	joindre les attestations	
14	Primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne	Déduction maximale	
14.1	Personnes mariées ayant cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 3 600	
	Personnes mariées n'ayant pas cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 5 400	
14.2	Autres contribuables ayant cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 1 800	
	Autres contribuables n'ayant pas cotisé au pilier 2 ou 3a	CHF 2 700	
14.3	Déduction supplémentaire par enfant, resp. par personne à charge	CHF 700	
15	Autres déductions		
15.1	Cotisations AVS des personnes sans activité lucrative		
15.2	Frais de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnels	formule 10	
15.3	Cotisations pour la prévoyance professionnelle (2ème pilier) y c. les parts de rachat		
15.4	Cotisations en faveur d'un parti politique	selon feuille annexe	
15.5	Frais liés au handicap		
15.6	Déduction pour la garde des enfants par des tiers	maximum CHF 25 000 par enfant	
15.7	Frais d'administration des titres		
15.8	Autres déductions (désignation précise par ex. imposition partielle des participations)		
16	Déduction pour couple à deux revenus (50 % du revenu le moins élevé)	minimum CHF 8 300 maximum CHF 13 600	
17	Total des déductions, à reporter sous chiffre 19		

Détermination du revenu

18	Total des revenus (report de la page 2, chiffre 6 ou 9)		
19	Total des déductions (report du chiffre 17)		–
20	Revenu net I		
21	Déductions supplémentaires		
21.1	Frais provoqués par la maladie et les accidents, s'ils dépassent 5 % du revenu net I	selon feuille annexe	–
21.2	Versements bénévoles (max. 20 % du revenu net I, chiffre 20)	selon feuille annexe	–
22	Revenu net II (chiffre 20 moins chiffres 21.1 et 21.2)		
23	Déductions sociales		
23.1	Déduction pour enfants	CHF 6 600 par enfant	–
23.2	Déduction pour l'entretien de personnes à charge	CHF 6 600 par personne	–
23.3	Déduction pour couples mariés	CHF 2 700	–
24	Revenu imposable (chiffre 22 moins chiffres 23.1, 23.2 et 23.3)		

Procédure simplifiée selon la LTN

Revenus bruts, qui ont été décomptés conformément à la loi sur le travail au noir (LTN)

joindre attestations

Fortune en suisse et à l'étranger

du/de la contribuable 1, du/de la contribuable 2 et des enfants mineurs,
y compris la fortune en usufruit

Valeur fiscale
au 31.12.2023
resp. à la fin de
l'assujettissement

Important pour établir
le revenu déterminant
pour les cotisations à
l'AVS des indépendants
**Part concernant
l'exploitation de
l'entreprise**

4

25 Fortune mobilière

				CHF sans centimes	CHF sans centimes
25.1	Titres et avoirs	<i>état des titres</i>			
25.2	Argent comptant, or et autres métaux précieux				
25.3	Assurances sur la vie et assurances de rentes, valeur de rachat				
	Compagnie d'assurances	année du contract	année d'échéance	montant de l'assurance	
25.4	Véhicules à moteur				
	Genre:	prix d'achat:	année:		
	Genre:	prix d'achat:	année:		
	Genre:	prix d'achat:	année:		
25.5	Parts à des successions non partagées, parts commerciales et parts à des corporations				
	<i>selon liste séparée</i>				
25.6	Autres éléments de la fortune; désignation précise:				
26	Immeubles, valeur fiscale cantonale				
26.1	Maison familiale ou propriété par étage				
	Commune	rue			
26.2	Si vous possédez plusieurs immeubles				
	<i>selon formule 16</i>				
27	Activité lucrative indépendante				
27.1	Capital propre (comptabilité commerciale)				
	<i>formulaire</i>				
27.2	Actifs sans immeuble (comptabilité simplifiée)				
	<i>formulaire</i>				
28	Total des éléments de la fortune				
29	Dettes				
	<i>état des dettes</i>				-
30	Fortune nette (chiffre 28 moins chiffre 29)				

Donations

avancement d'hoirie

successions

participation à des hoiries

Indiquer les nom, adresse et degré de parenté

Le 2023 reçu de

valeur CHF

Le 2023 versé à

valeur CHF

Prestations en capital provenant de la prévoyance

Montant	CHF	date du versement:
Montant	CHF	date du versement:
de l'AVS/AI	compte de prévoyance/police	
d'une institution de la prévoyance professionnelle (2e pilier)	à la suite d'un décès ou de dommages corporels permanents ou d'atteinte durable à la santé	
d'une forme reconnue de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a)		

Remarques

Les indications données dans cette déclaration sont exactes et complètes

Lieu et date

Signature du/de la contribuable 1

Signature du/de la contribuable 2